



Signification de jugement

Par **yguidi**, le **22/05/2019** à **16:06**

bonjour

j'ai confié à un huissier de signifier un jugement condamnant mon locataire à payer et à quitter les lieux suite à la résiliation de son bail etc or cela fait près de 15 jours que tous les éléments ont été fournis et l'acte toujours pas délivré ai-je un recours pour le préjudice ?

NE doit-il pas faire diligence

cordialement

ygui